

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20250902-DM47-2025-09-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/09/2025

Date de la convocation : 26/08/2025

Date d'affichage : 26/08/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	15	21

L'an deux mille vingt-cinq, le deux septembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 26/08/2025.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M CHOMAT Pascal - Mme TRIOMPHE Christine - M. VOLLE Jean Marc - M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - M PONCET Marc - M LAMURE Christophe - Mme FERRE Odile - Mme PERRIN Cécile - Mme PALMIER Catherine

M NAULIN Jean Yves - M CELEN Devris - Mme DURON Sabrina - Mme COLOMB Florence -

Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à M. VOLLE Jean Marc - Mme DUFOUR Françoise donne pouvoir à Mme TRIOMPHE Christine - Mme VERPY Evelyne donne pouvoir à M. LAMURE Christophe - Mme DURON Josette donne pouvoir à M. CHOMAT Pascal - PEILLON Jacqueline donne pouvoir à M. PADET René - M YENIL Etienne donne pouvoir à M. DUPIN Gilles

Absents : Mme CHABANNE Christelle - M. Maxime ROMAGNY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CARTON Marie Claude

Objet : Proposition de cession de terrain sis rue de la République

Le 3 mai 2022, le conseil municipal a décidé d'acquérir 3 parcelles de terrains occupées par des friches au 2 rue du 8 mai, et aux 21 et 23 rue de la République.

Il avait été décidé qu'après démolition des friches, une partie du terrain serait vendu et une parcelle serait conservée dans le domaine public afin d'y créer un poumon de verdure et d'élargir le carrefour.

M. le Maire a rencontré un grand nombre de constructeurs pour leur proposer l'acquisition d'une parcelle de terrain d'environ 600 m². Aucun n'a souhaité proposer un projet.

M. le Maire a proposé un plan de financement prévoyant une subvention de 150 000 € de la CCFE et un déficit de 250 000 € environ.

L'entreprise Brunel de Montbrison a proposé un projet le 23 juillet dernier. Elle propose l'acquisition d'environ 600 m² pour un montant de 60 000 €. Elle prévoit une construction d'un immeuble de 1050 m² permettant d'abriter 11 à 13 logements.

M. le Maire précise que l'obtention de la subvention fonds friches de 120 000 € permet de limiter le déficit à 205 000 € malgré une cession de terrain à 60 000 € au lieu de 80 000 €.

Les élus estiment que la proposition de l'entreprise est trop faible, malgré un projet séduisant. M. le Maire décide d'ajourner la décision et se propose de se rapprocher de l'entreprise et d'autres promoteurs afin de répondre aux questions de l'ensemble des élus.

La délibération est retirée et sera proposée ultérieurement

Secrétaire de séance
Marie Claude CARTON

Monsieur Gilles DUPIN
Maire

Fait et délibéré à Balbigny,
A Balbigny, le 02/09/2025

